

RAPPORT N° 93/6-22
au Conseil Municipal

OBJET

R.H.I. MULTISITES EST (CHAUDRON / CHEMIN LORY)

DECLARATION D'INSALUBRITE
PROCEDURE SPECIALE D'EXPROPRIATION (APPLICATION DE LA LOI VIVIEN)

Suite à l'inventaire des zones d'habitat précaire et insalubre effectué par l'Agence d'Urbanisme de la Réunion en 1988, la Commune a confié à la SEDRE une étude de faisabilité de la Résorption de l'Habitat Insalubre des quartiers Est de la Ville.

De cette étude, il ressort que trois sites dénommés :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| - "Cour Minatchy" | Site n° 73 B (Chemin Lory), |
| - "Eudoxie Nonge" | Site n° 81, |
| - "Impasse du Temple" | Site n° 82, |
| - "Cour Carpaye" | Site n° 83 A. |

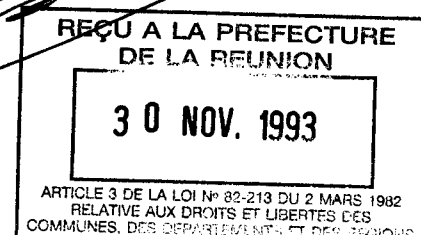
sont totalement bidonvilisés et peuvent faire l'objet de l'application de la Loi VIVIEN.

Aussi, je vous demande de m'autoriser à saisir le Préfet :

1.
d'une demande d'Arrêtés d'Insalubrité sur le périmètre de ces quatre sites, tel qu'il figure sur les plans et tableaux annexés, en application des Articles L. 26 à L. 43 du Code de la Santé Publique ;
2.
l'engagement de la Procédure Spéciale d'Expropriation telle que prévue au Titre II de la Loi du 10 juillet 1970, visant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



**DELIBERATION N° 93/6-22
du Conseil Municipal
en séance du samedi 20 novembre 1993**

OBJET

R.H.I. MULTISITES EST (CHAUDRON / CHEMIN LORY)

**DECLARATION D'INSALUBRITE
PROCEDURE SPECIALE D'EXPROPRIATION (APPLICATION DE LA LOI VIVIEN)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1989 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/6-22 du Maire ;

Vu le rapport de Jean IVOULA, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial du Chaudron, présenté au nom des Commissions Habitat, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

Autorise le Maire à saisir le Préfet :

1.

d'une demande d'Arrêtés d'Insalubrité sur les périmètres de quatre sites de Chemin Lory et du quartier du Chaudron qui suivent :

"Cour Minatchy"	Site n° 73 B (Chemin Lory),
"Eudoxie Nonge"	Site n° 81,
"Impasse du Temple"	Site n° 82,
"Cour Carpaye"	Site n° 83 A,

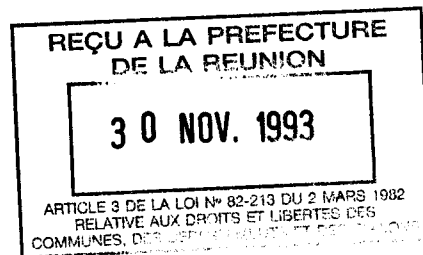
tels qu'ils figurent sur les plans et tableaux annexés en application des Articles L. 26 à L. 43 du Code de la Santé Publique ;

2.

d'une demande d'engagement, suite à ces Arrêtés d'Insalubrité, de la Procédure Spéciale d'Expropriation telle que prévue au Titre II de la Loi du 10 juillet 1970 visant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 NOV. 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



**COMMUNE DE SAINT-DENIS
RHI CHAUDRON & RHI COUR MINATCHY**

Liste des parcelles à enquêter en vue d'une Déclaration d'Insalubrité des cases en application des articles du Code de la Santé Publique et de l'engagement de la procédure d'expropriation en application de la loi du 10 juillet 1970.

SITE N°81 : EUDOXIE NONGE			
Référence cadastrale	Surface	Adresse du terrain	Nom et adresse du PROPRIETAIRE
BK 192	1213 m2	avenue Eudoxie Nonge	POTA François n°48 CD44 Chaudron
BK 193	1323 m2	avenue Eudoxie Nonge	BREZE Raphael
BK 243	314 m2	avenue Eudoxie Nonge	Mme Veuve VIRAPIN Madely Marie Amélie
BK 244	576 m2	avenue Eudoxie Nonge	Mme Veuve EMMANUEL Alexandre née Maunier Marie Anita
BK 245	167 m2	avenue Eudoxie Nonge	POINAPIN Gabriel & copropriétaires
BK 246	310 m2	avenue Eudoxie Nonge	POINAPIN Gabriel
BK 247	270 m2	avenue Eudoxie Nonge	MAUNIER Marc (succession)
BK 248	659 m2	avenue Eudoxie Nonge	Commune de Saint-Denis (pkg école)
BK 249	404 m2	avenue Eudoxie Nonge	Mme TAMGAMA épouse MANIQUE
BK 250	378 m2	avenue Eudoxie Nonge	Mme JONZO Annetie
	5614 m2		

SITE N°82 : IMPASSE DU TEMPLE			
Référence cadastrale	Surface	Adresse du terrain	Nom et adresse du - PROPRIETAIRE
BK 171	395 m2	impasse du Temple	POTA Joseph
BK 172	164 m2	impasse du Temple	SOUCRAMANIEN Christophe Michel
BK 173	169 m2	impasse du Temple	SOUCRAMANIEN Marcel
BK 174	164 m2	impasse du Temple	SOUCRAMANIEN Gabriel
BK 175	164 m2	impasse du Temple	SOUCRAMANIEN André
BK 176	160 m2	impasse du Temple	Mme Veuve SOUCRAMANIEN Anthony
BK 177	180 m2	impasse du Temple	Mme Veuve SOUCRAMANIEN Anthony
BK 159	1779 m2	impasse du Temple	POTA Augustin
	3175 m2		

SITE N°83a : COUR CARPAYE			
Référence cadastrale	Surface	Adresse du terrain	Nom et adresse du PROPRIETAIRE
BK 310	808 m2		CARPAYE Franchin

SITE N°73b : COUR MINATCHY & extension			
Référence cadastrale	Surface	Adresse du terrain	Nom et adresse du PROPRIETAIRE
BE 36	1640 m2	93 rue Lory les bas	Mme CARPAYE Vivienne épouse Minatchy 91 chemin Lory les bas 97490 Saint-Denis
BE 37	470 m2	91 rue Lory les bas	Mme CARPAYE Vivienne épouse Minatchy 91 chemin Lory les bas 97490 Saint-Denis
BE 20	339 m2	13 rue Lory les bas	MALADIRA Yves
BE 21	496 m2	15 rue Lory les bas	MALADIRA Xavier
BE 22	2051 m2	17 & 19 rue Lory les bas	CHANE TOO KY Emile
	4996 m2		

SITUATION DES SITES

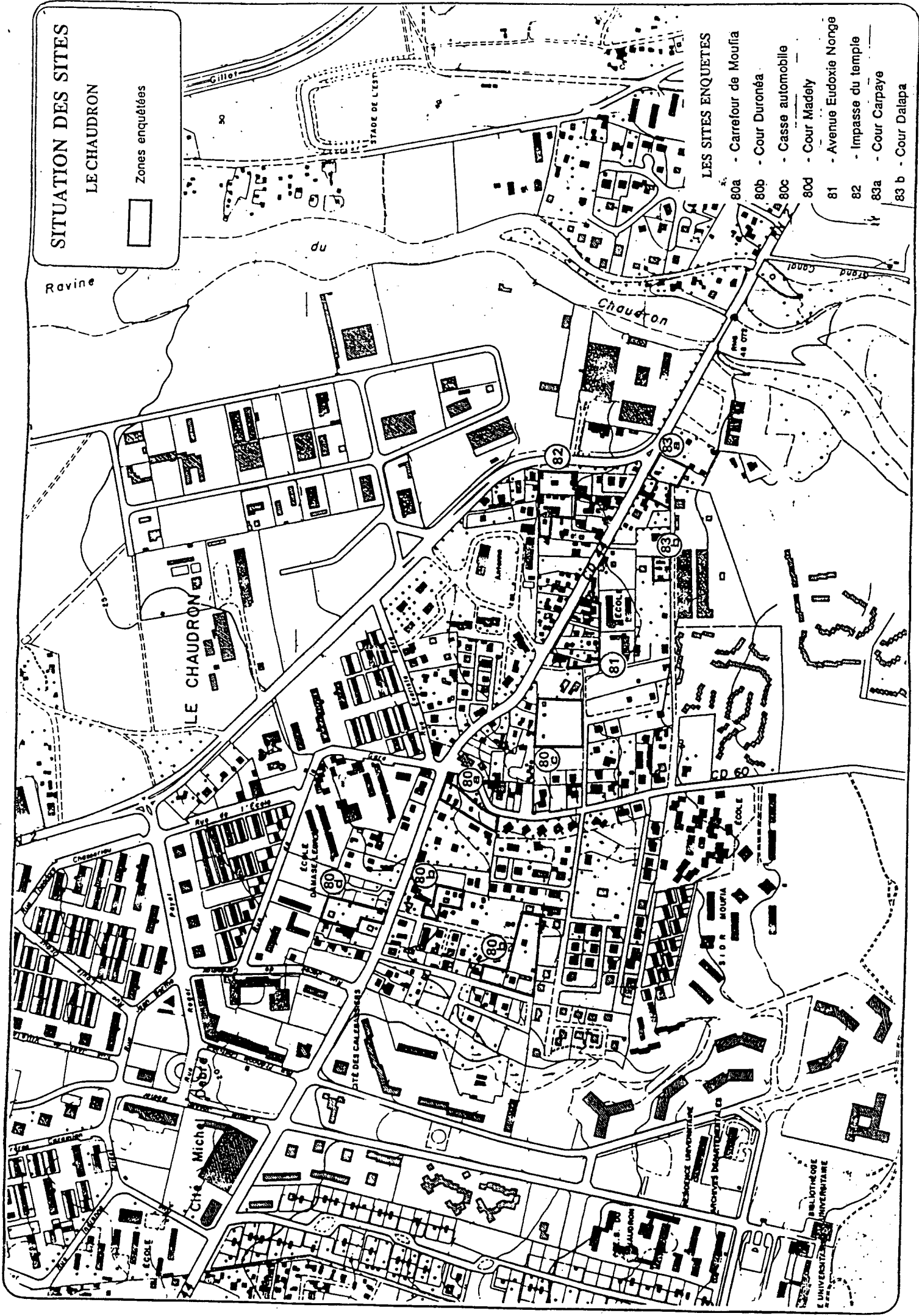
LE CHAUDRON

Zones enquêtées



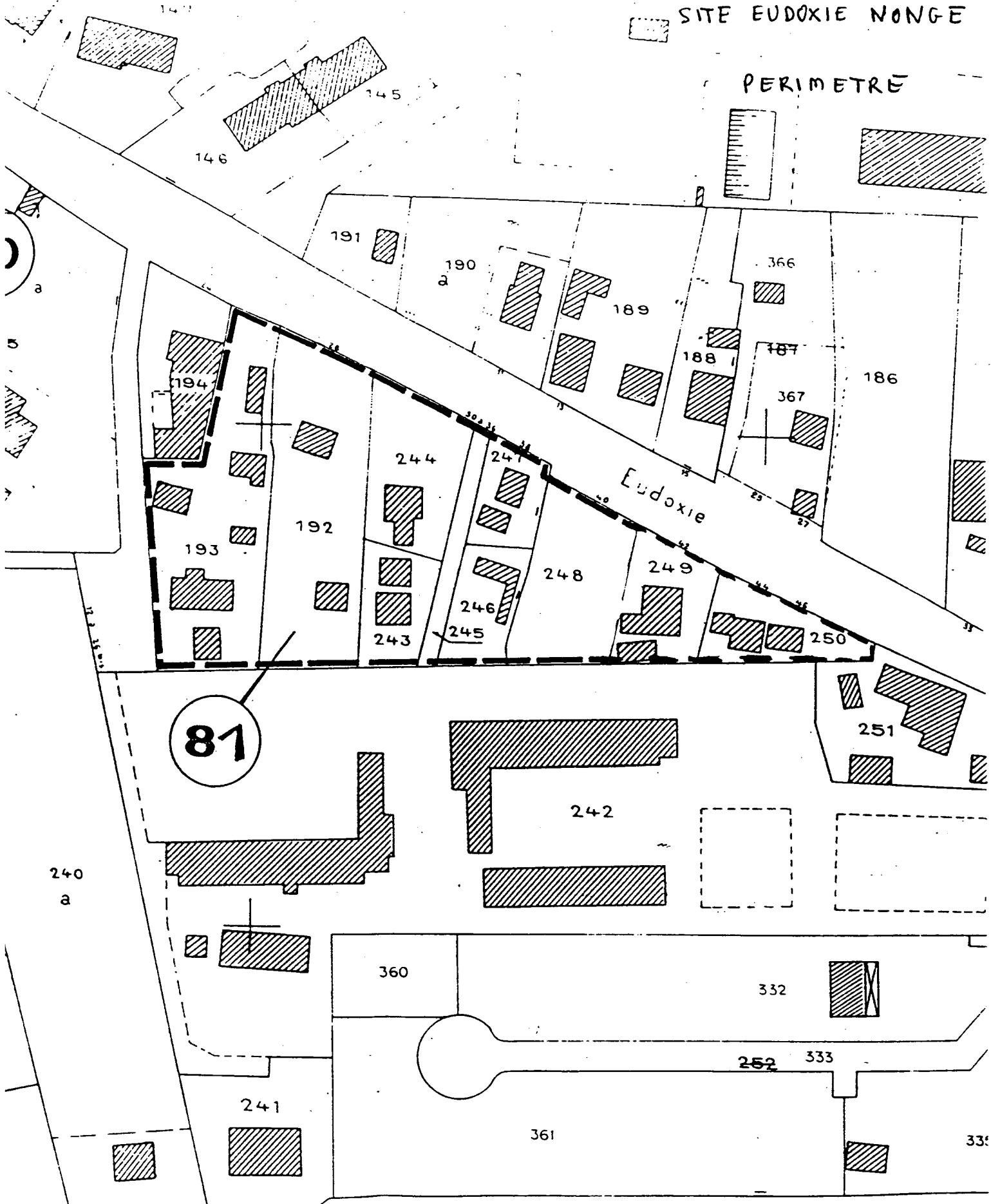
LES SITES ENQUETES

- 80a - Carrefour de Moufia
- 80b - Cour Duronéa
- 80c - Casse automobile
- 80d - Cour Madely
- 81 - Avenue Eudoxie Nongé
- 82 - Impasse du temple
- 83a - Cour Carpaye
- 83 b - Cour Dalapa



SITE EUDOXIE NONGE

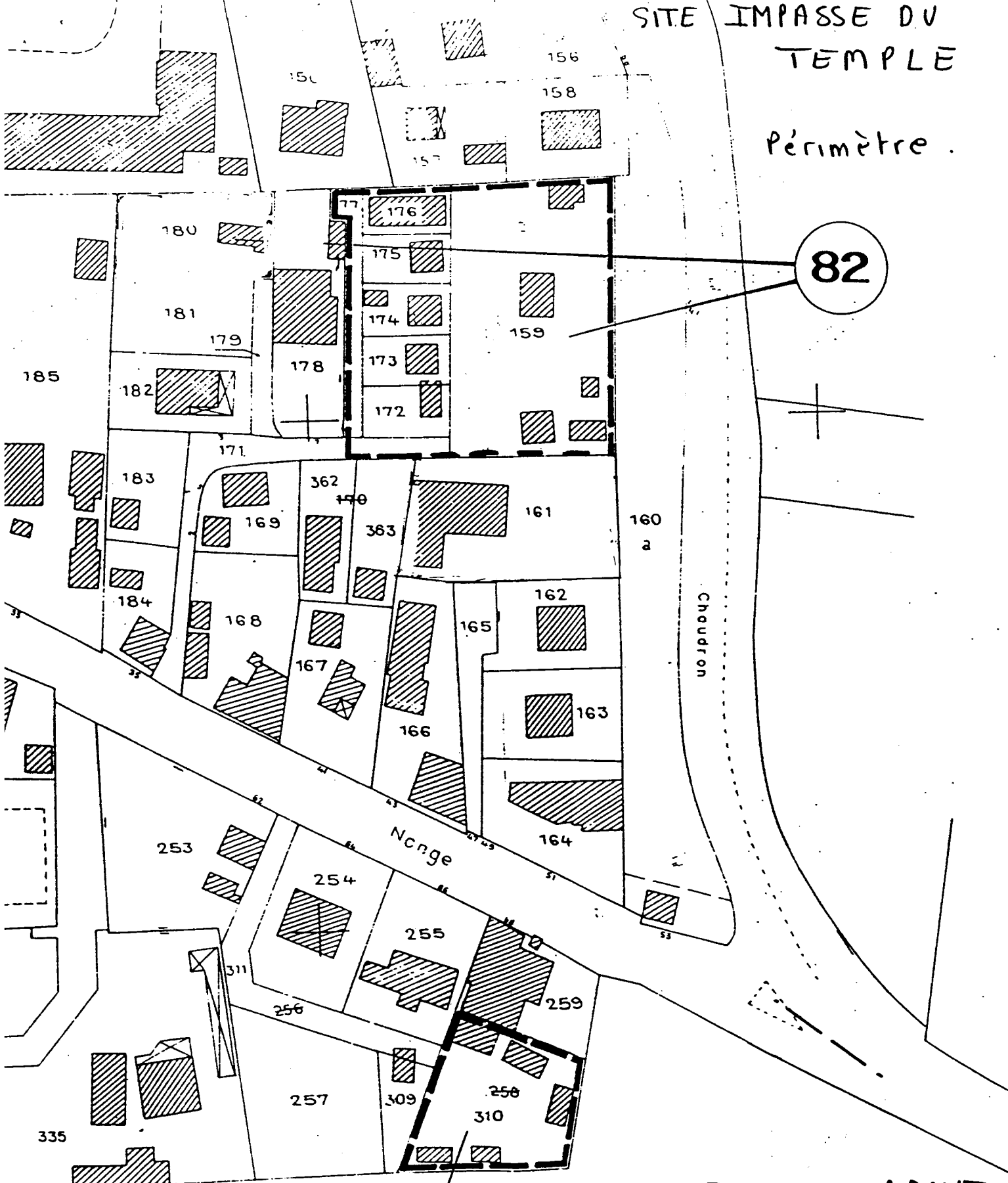
PERIMETRE



SITE IMPASSE DU
TEMPLE

Périmètre.

82



SITE COUR CARPAYE
périmètre

83a

73
b

COUR MINATCHY
+ extension

